

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Strasbourg, le 15 JUIN 2016

Avis de l'Autorité environnementale sans observations
relatif à l'aménagement foncier agricole et forestier
à Durningen et Kienheim (67)

Nom du pétitionnaire	Conseil Départemental du Bas-Rhin
Commune(s)	Durningen et Kienheim
Département(s)	Bas-Rhin
Objet de la demande	Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)
Date de l'accusé de réception du dossier par l'Autorité environnementale	18 avril 2016

Après examen du dossier et en l'absence d'impacts environnementaux résiduels significatifs (après mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction, de compensation), l'Autorité environnementale n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.

Le présent avis sera :

- Notifié au pétitionnaire ;
- Joint au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- Mis en ligne sur le site internet de la DREAL Alsace – Champagne - Ardennes – Lorraine.

Le Préfet,



Stéphane FRATACCI